
Conseil municipal du 22 octobre 2010 - Débat sur la vidéosurveillance

Intervention d'Antoine Maurice au nom du groupe des élus Verts

Pour ma part, je m'interroge sur le développement exponentiel de la vidéosurveillance sur la voie publique. 60 communes étaient équipées de caméras il y a 10 ans, elles sont plus de 2000 aujourd'hui ! Ah oui, pour une fois, nous pouvons réjouir de l'engagement de l'État qui finance l'installation de caméras à 50 % ! Mais que nous vaut cette ferveur gouvernementale et ce si exceptionnel sens de l'intervention publique ? Certainement pas la rigueur budgétaire proclamée dans bien d'autres domaines.

Je ne m'attarderai pas sur l'impact de la mise en place des caméras sur les libertés publiques. Michel Tubiana, le président de La Ligue des droits de l'homme, l'a très bien fait lors de la journée d'audition des experts. Mais de manière très pragmatique et non idéologique, je veux centrer ici mon propos sur l'irrationalité du discours sur la vidéosurveillance comme remède miracle. 1/ D'une part, c'est un instrument peu efficace et très cher. 2/ D'autre part, derrière ce choix technique, il y a un débat **politique** (que notre Ville a d'ailleurs le courage de mener aujourd'hui). Car le débat public sur ce thème est trop souvent pollué par des arrière-pensées politiciennes et des discours démagogiques.

1/ Tout d'abord, donc, l'efficacité de la vidéosurveillance. Elle relève de deux domaines d'application qu'il faut bien distinguer : la dissuasion d'une part, l'élucidation d'autre part. Et dans ces deux domaines l'efficacité des caméras est loin d'être prouvée. D'autant qu'une caméra ne peut pas faire les deux à la fois. Pour dissuader, elle doit être visible ; pour élucider, son existence doit au contraire ne pas être connue des délinquants. Car malgré les déclarations enthousiastes qui accompagnent partout leur installation accélérée, aucune étude sérieuse ne démontre leur efficacité.

En matière de dissuasion tout d'abord.

Si l'effet dissuasif a pu être démontré dans des espaces fermés (tel qu'un parking), il est négligeable dans les lieux ouverts comme une rue.

Ainsi, l'efficacité en ce qui concerne la dissuasion des actes spontanés et des violences physiques est quasi nulle. Puisque justement il s'agit d'actes impulsifs.

Ensuite, l'installation de caméras a pour conséquence de déplacer les délits hors des zones surveillées. Quand on sait que, dans les villes ayant recours aux caméras, seulement 3 ou 4 % de leur territoire est vidéosurveillé, c'est tout dire !

Et en matière d'élucidation aussi l'efficacité est tout à fait marginale.

La Chambre régionale des comptes s'est penchée sur le cas de Saint-Etienne, ses 68 caméras ont permis de constater 254 faits sur une année - essentiellement des attroupements, des bagarres et quelques vols. Seulement la moitié de ceux-ci a donné lieu à des interpellations, ce qui ne représente que 1,2 % des interpellations réalisées dans l'année.

La vidéosurveillance ne permet donc pas une meilleure élucidation des délits.

Certes cet outil peu avoir une efficacité. Mais si peu, et dans quelles conditions ? Les caméras ne sont d'aucune utilité sans une coordination des services de police. Et en l'absence d'un opérateur compétent qui manipule la caméra, la probabilité d'obtenir des images juridiquement valables, ou même utiles pour une enquête, est très faible.

Mais surtout la vidéosurveillance exige une mobilisation renforcée des moyens humains. Car il faut des effectifs importants pour pouvoir intervenir rapidement, sinon autant mettre des caméras en plastique.

Les résultats des études sont sans appel : la vidéosurveillance ne fait pas diminuer la délinquance, sauf dans certains lieux délimités ou clos, et elle a pour effet pernicieux de concentrer l'attention de la police sur les espaces surveillés au détriment de tous les autres. Derrière la demande de vidéosurveillance, c'est surtout une présence policière, humaine, qui est recherchée. C'est cette demande là que nous devons comprendre.

Ces éléments pris en compte, il est nécessaire de les rapporter au coût de la vidéosurveillance. Or, son coût est tel qu'il implique la renonciation à d'autres investissements.

Le coût moyen de l'installation d'un système de quarante caméras est d'1,5 millions, tandis que la maintenance et de la location de réseaux de transmission s'élève à 150 000 euros par an (10 à 12% du coût initial). Par ailleurs, il faut compter quatorze personnes pour une surveillance permanente, soit 450 000 euros par an. Ce qui fait au total 15 000 euros par an et par caméra.

Autant d'argent que nous ne pourrions pas investir ailleurs.

Je ne peux pas terminer cet examen du rapport coût-efficacité des caméras sans rappeler le contexte : le désengagement de l'Etat, tout d'abord, mais aussi le sentiment d'isolement et de solitude qui domine dans nos villes. Or la vidéosurveillance n'apporte aucune réponse à ces phénomènes. Au contraire, elle renforce le sentiment d'insécurité, comme le rappelait Gian Guido Nobili, l'expert italien qui avait participé à notre journée d'audition.

On peine cependant à imaginer quelle autre politique publique d'aménagement urbain, aussi coûteuse et généralisée, se ferait ainsi à l'aveuglette.

Alors comment expliquer cet emballement pour la vidéosurveillance ? Si nous étions rationnels (pour ne pas dire raisonnables), nous ne serions même pas en train d'en débattre aujourd'hui. Mais c'est bien parce que ce débat est sur-politisé (pour ne pas dire instrumentalisé) que nous avons à nous en saisir pour raison garder.

Quel est l'intérêt des promoteurs de ces technologies ?

Nous avons un Président de la République qui veut une loi après chaque fait divers. A Toulouse, ses partisans usent de la même méthode pour réclamer des caméras. C'est instrumentaliser la peur des gens plutôt que de chercher à la prévenir et surtout à s'attaquer à ses causes.

Et oui, la vidéosurveillance, ça sert aussi, et parfois même avant tout, à faire de la politique politicienne !

Et justement comment répondre réellement à ces enjeux, sans céder à la facilité, sans succomber au chant des sirènes ? Voilà les propositions des écologistes.

2/ Dix ans de sarkozysme ne nous font pas oublier que la délinquance est un phénomène complexe. Le discours sur la sécurité ne repose que sur la répression, oubliant les ressorts sociaux qui expliquent beaucoup de la délinquance. Les lois sécuritaires se sont multipliées, sans autre résultat qu'une hausse des tensions et violences.

Dès 2002, la police de proximité a été totalement démantelée. Les gardiens de la paix sont devenus des « machines à statistiques », ils doivent se concentrer sur les interpellations, remplir des objectifs quantitatifs, faire du chiffre à défaut d'être efficaces.

Et pendant ce temps, le gouvernement diminuait à loisir les effectifs, supprimant près de 10.000 postes de policiers et de gendarmes en trois ans. Aux moyens humains, le gouvernement a opposé une promotion aveugle de la vidéosurveillance, malgré son coût prohibitif et une efficacité non prouvée.

Nous connaissons les effets de cette politique du chiffre et de la répression... alors, quelle alternative avons-nous ?

D'abord, au niveau national. Nous devons redéfinir les contours d'une politique de sécurité humaine, pragmatique et équilibrée, qui ne nie pas les individus. Cette politique repose quatre piliers : la prévention, la sanction, la réinsertion, mais aussi la dissuasion.

C'est-à-dire :

- une politique préventive et pragmatique, qui suppose de recentrer les missions de la police sur la lutte contre les crimes et délits (plutôt que sur des tâches inutiles comme les contrôles d'identité à tout va) et de redéployer les forces de l'ordre au profit des zones les plus touchées par l'insécurité. Cela passe aussi par une réforme de la législation sur les stupéfiants ou encore par un urbanisme qui intègre les principes de la prévention situationnelle ; Il s'agit aussi de renforcer les moyens au service de la politique socio-éducative
- une garantie du respect de l'indépendance de la justice et des droits des individus, ce qui implique des moyens dignes de ce nom, là où le gouvernement ne parle que de peines planchers et de comparutions immédiates ;
- une politique de réinsertion, ensuite. C'est la seule solution pour permettre une véritable sortie du monde carcéral que l'on sait être une fabrique de criminels. Cette politique réclame aussi un suivi médical renforcé pour les cas qui relèvent de la psychiatrie.
- enfin, une vraie police de proximité, la seule capable d'avoir un effet réellement dissuasif.

Au niveau local, justement, cela suppose que l'ensemble des acteurs concernés se mette autour de la table: services et collectivités doivent partager un diagnostic, fixer des priorités, clarifier les compétences. C'est tout l'enjeu du CLSPD et d'une vraie décentralisation de la politique de sécurité.

La vidéosurveillance est donc d'une efficacité très douteuse tant en matière de dissuasion que d'élucidation. Il y a bien mieux à faire que de verser dans cette surenchère démagogique. Les Toulousains méritent mieux que d'être bercés d'illusions. Pour les élus Verts, la solution n'est donc pas la vidéosurveillance. Nous pouvons faire mieux que donner une solution simple à un problème complexe. Ayons cette exigence.

En conséquence, notre groupe :

- **Ne souhaite pas d'implantation de caméras supplémentaires sur l'espace public.**
- **En l'absence d'impact significatif du réseau en place, l'arrêt des 17 caméras installées à ce jour sur l'espace public.**
- **La mise en place d'un Comité d'éthique pour le contrôle de l'utilisation des images produites par l'ensemble des systèmes hors caméras placées sur l'espace public.**